



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Une-loi-anti-homosexuel-les-presentee-au-parlement-du-Kansas-une-autre-maniere>

Une loi anti-homosexuel-les présentée au parlement du Kansas : une autre manière d'imposer une conception

tordue de l'homophobie aux États-Unis



- International - États-Unis -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Au cours de la semaine du 9 février dernier, le parlement du Kansas a adopté une loi qui, dans ses fondements, légalise la discrimination contre les gays et lesbiennes. Heureusement, devant le tollé qu'elle a soulevé dans tout le pays, elle a été suspendue. La bataille n'est pas terminée ; en revendiquant le droit à la liberté de religion pour justifier cette discrimination, ce qui est mis en évidence, c'est qu'elle ne constitue qu'un moment dans la guerre que mène la droite sur ces questions.

Jill Filipovic [[1](#)], The Gardian 18 février 2014, publié sur [Commondreams.org](#),

Traduction, Alexandra Cyr,

Cette loi avait une portée particulièrement large. Au Kansas il aurait été légalement possible de refuser de donner à peu près n'importe quel service à qui que ce soit dont on réprovoie le comportement sur la base des convictions religieuses des donneurs-euses de services. (...) La loi spécifiait l'adoption, les services d'accueil dans les familles, les services conseils et sociaux, l'emploi et les bénéfices marginaux liés à l'emploi et toute une catégorie de « services, accommodations, avantages, facilités, biens et privilèges ». Toutes ces catégories étaient ouvertes à la discrimination.

Autrement dit, n'importe quel restaurateur du Kansas aurait pu afficher à sa porte : « Interdit aux gays, lesbiennes et aux chiens ». N'importe quel patron aurait pu refuser d'embaucher quelqu'unE, de servir à boire, de louer un appartement, de vendre une paire de pantalons, de louer une chambre d'hôtel à toute personne gay ou lesbienne. Un employeur aurait pu refuser que les bénéfices d'assurance d'unE de ses employéEs s'appliquent aussi à son conjoint ou à sa conjointe s'il pense que le mariage homosexuel n'est pas correct. Les fonctionnaires de l'État, payéEs par nos taxes, auraient été autoriséEs à discriminer à leur guise ; par exemple, les travailleurs-euses sociaux-ales auraient pu refuser d'aider les couples homosexuels, les policier-ères n'auraient pas été obligéEs de donner l'assistance nécessaire à unE homosexuelle.

Et dans le cas où une personne gay ou lesbienne déciderait de poursuivre les individus ou les entreprises dont elle se pense victime ? Non seulement elle perdrait sa cause mais elle devrait assumer les frais d'avocats de ceux ou celles qu'elle a poursuiviEs.

Cette réaction haineuse est la réponse à l'appui dont bénéficie le mariage de même sexe. Les conservateurs-trices se rendent compte que l'égalité devant le mariage est inévitable. La Virginie est le dernier État où une telle loi a été battue ; ça ne sera pas le seul [[2](#)]. Le recours à la liberté de religion pour autoriser la discrimination est plus que la manifestation de l'homophobie. C'est une partie de la stratégie de la droite pour imposer à la population sa conception de la manière de vivre.

Cette tactique est aussi utilisée dans les poursuites contre l'Affordable Care Act, (ACA, la nouvelle loi sur l'assurance santé aux États-Unis). Il y a peu de doutes que cela a créé le précédent dont les députés du parlement du Kansas ont pu s'inspirer. Dans plus de 100 causes, toute une variété d'organisations et d'employeurs-euses affirment leur droit de déterminer à quels soins leurs employéEs peuvent avoir droit (sur la base des croyances religieuses de l'employeur). Voilà une toute nouvelle interprétation de la liberté de religion. Non seulement chacunE a le droit de pratiquer la religion de son choix mais les entreprises à but lucratif auraient des droits religieux et leurs dirigeantEs ne seraient pas obligéEs d'obéir aux lois qui leur ordonneraient de poser des gestes qui vont à l'encontre de leurs convictions.

Ce sont les objections en matière de contrôle des naissances qui sont généralement invoquées dans les poursuites contre l'ACA. C'est un argument utile quand on connaît la propension des cours et des politiciens à considérer ces droits comme secondaires, loin derrière les autres aspects des soins de base et réservés au débat public. Tous les propriétaires d'entreprises qui professent des convictions religieuses, que ce soit dans le secteur des arts, dans les magasins d'artisanat ou chez les vendeurs de voitures et les ébénistes, clament que leurs plans d'assurance ne devraient pas offrir à leurs employéEs les bénéfices liés au contrôle des naissances. La même logique prévaut dans la loi du Kansas : la liberté de religion implique le droit de limiter celle des autres.

Les éluEs du Kansas invoquent que leur loi vise les croyantEs dans l'exercice de leurs droits religieux sans interférence de l'État. Mais c'est un faux argument. Personne ne force unE croyantE à transgresser sa foi. Beaucoup pensent que le mariage de même sexe est moralement répréhensible ; c'est leur droit. Heureusement, aucune loi ne les oblige à épouser quelqu'unE du même sexe. Aucune loi dans le pays n'oblige les institutions religieuses à promouvoir ou sanctionner les mariages de même sexe. Aucune loi ne rend illégal l'expression d'opinions contre le mariage de même sexe.

L'exigence de vivre dans la réalité devient ici la grande violation de la liberté de religion. Nous sommes dans un pays où les mariages de même sexe existent tout comme les homosexuelLEs et où il est devenu interdit de discriminer contre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle. La loi du Kansas ne donnait pas seulement aux croyantEs qui désapprouvent l'homosexualité le droit de vivre selon leurs convictions mais elle leur donnait aussi le droit d'exclure les homosexuelLEs de tous les aspects de la vie publique sur lesquels ces croyantEs ont un certain pouvoir religieux.

La liberté de religion est une pierre angulaire de la constitution américaine. Le droit de croire et de vivre selon ses choix est une valeur américaine enchâssée dans le premier de tous les amendements. Mais votre liberté ne vous donne pas tous les droits. Je ne devrais pas être autoriséE à refuser d'aider une victime chrétienne si je suis unE policier-ère de religion Wicca. Je ne devrais pas, si je suis un restaurateur blanc, être autorisé à refuser de servir un client noir parce que mes croyances religieuses m'enseignent que les peaux noires sont liées à Caïn et que donc les mariages mixtes devraient être interdits. De même unE tenancier-ère d'hôtel ne devrait pas pouvoir refuser une chambre à une lesbienne.

Ceux et celles qui s'accommodent bien de la tradition dans ce domaine se sentent de plus en plus inconfortables devant ces modifications des standards. On peut les comprendre. Si vous êtes un chrétien de race blanche et de classe moyenne aux États-Unis, vous êtes habitué à des normes sociales assez permissives qui reflètent et s'appuient sur vos convictions, vos valeurs et vos expériences. Mais au fur et à mesure qu'on attribue de l'approbation, des droits et du pouvoir à d'autres groupes, ceux et celles qui deviennent mal à l'aise devant ces progrès vont développer leur créativité et de nouveaux moyens pour maintenir le pouvoir dont ils et elles bénéficiaient.

C'est ce qui est sous-jacent dans l'hostilité de la droite contre les droits de reproduction. Partout dans le monde les moyens de contrôle des naissances se traduisent dans tous les aspects de la vie des femmes : social, économique et politique. On ne parle plus de contrôle des naissances ; c'est de l'égalité des sexes dont il est question et cette égalité menace la vision conservatrice de la famille idéale ayant un homme à sa tête. L'acceptabilité sociale de l'homosexualité menace de la même manière : si une famille peut être formée par deux femmes il ne reste pas beaucoup de raisons pour enfermer hommes et femmes dans des rôles hétérosexuels étriqués.

Ce qui se cache derrière le rejet des droits des femmes et de ceux de la communauté LGBT c'est une tentative de tous et toutes nous enfermer dans des rôles traditionnels avec le maintien du pouvoir qui s'y rattache. Les stratégies légales pour faire avancer et reculer ces droits vont main dans la main. Le droit des femmes à disposer de leur sexualité est sous-jacent aux causes légalisant le contrôle des naissances et l'avortement. Il a joué un rôle dans l'invalidation d'une loi du Texas (Lawrence contre l'État du Texas) qui interdisait la sodomie. Les arguments qui sont maintenant avancés contre l'ACA qui permet aux femmes d'avoir accès aux moyens de contrôle des naissances sont utilisés pour promouvoir des lois discriminatoires qui visent l'exclusion des homosexuelLEs de l'espace public et à les

enfermer dans un statut de citoyenNEs de seconde classe. (...)

La loi du Kansas n'est pas passée parce que les forces qui la soutenaient sont en train de perdre leur cause. Cela ne consolera pas vraiment les gays et lesbiennes de cet État qui viennent de se faire dire par leurs législateurs-trices qu'ils et qu'elles n'y sont pas les bienvenuEs. Peut-être que les républicainEs qui ont tiré le tapis sous les pieds de tant de groupes devraient se demander si leur stratégie est la bonne. Est-ce que ceux et celles qui appuyaient cette loi n'auraient pas voté pour eux de toute façon ? Les jeunes sont du côté des droits LGBT. Et bien sûr les homosexuels sont pour leurs propres droits et leurs familles et amiEs les accompagnent sur ce chemin. Il semble qu'un plan électoral qui s'appuie sur la lutte contre ces droits ne soit pas un plan gagnant.

Ceux et celles d'entre nous qui souffrent de cette discrimination légale de façon évidente se réjouissent à raison que cette loi n'ait jamais été mise aux voix. Mais nous devrions aussi comprendre qu'il ne s'agit que d'une partie d'un jeu bien plus important. La plus cruciale se jouera bientôt à la Cour suprême et portera sur tout ce qui soutient légalement ce genre de lois. Si jamais la Cour entérine la définition du droit à la liberté de religion telle qu'il est présenté par ceux qui contestent l'ACA, attendons-nous à un afflux de projets de lois de cette sorte dans beaucoup d'États, bien au-delà du Kansas.

[1] Jill Filipovic est chroniqueuse au Guardian. Elle est diplômée de l'Université de New-York.

[2] Le contenu de cet article s'applique à la situation qui s'est présentée en Arizona la semaine dernière. La gouverneure de l'État a posé son veto sur une loi semblable principalement sous la pression de grandes entreprises comme les Hôtels Marriott, Microsoft et beaucoup d'autres qui ont souligné qu'elles ne pourraient plus poursuivre leurs affaires dans cet État si cette loi était adoptée. C.f. PBS The Rundown du 26 février 2014.